



Chaudière : remplacement carte électronique au bout de 2 ans

Par **aurelie69**, le **02/05/2012** à **11:35**

Bonjour,

Nous habitons un appartement acheté neuf en juin 2009 équipé d'une chaudière individuel gaz garantie 2 ans. Le contrat d'entretien est géré par notre syndic.

En février dernier, pendant les température négative, celle-ci est tombée en panne. Un réparateur est intervenu une 1ère fois pour remplacement d'une pièce, puis une seconde fois car une seconde pièce était défectueuse.

Nous en avons eu pour 300€ de réparation pour remplacement de l'allumeur et de la carte électronique.

A ce jour je n'ai tjs pas réglé la facture la + importante concernant la carte électronique de 250€.

En effet, je souhaiterais me retourner contre le fabricant car d'après moi, il ne s'agit pas d'une panne de pièce d'usure et donc d'un vice caché?

Est-ce que ma démarche est la bonne ? Vaut il mieux consulter l'entreprise qui entretien la chaudière ou comme je le pense le fabricant ?

Enfin, est-ce que vous me conseiller de régler ma facture en attente ou justement d'attendre le retour du fabricant ?

Merci par avance de vos retour.

Cordialement,

Aurélie